

Le 26 juin 2023, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 juin 2023

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, KHEBRARA, MARRET, CEYTE, CAMPEGGIA, PEPIN, PONSON.

Procurations : Madame MONTET-FRANC à Monsieur CHAPOT, Monsieur KARA à Monsieur MARRET, Madame MOINE à Monsieur CAMPEGGIA, Madame SORGI à Monsieur CEYTE.

Absente : Madame RODRIGUES.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Convention avec ENEDIS et LOIRE HABITAT pour la rénovation d'un poste de transformation électrique

Monsieur le Maire expose que le contrat de concession pour la distribution de l'énergie électrique en vigueur sur la commune prévoit qu'ENEDIS, en tant que concessionnaire, exploite les ouvrages de distribution publique. Cette exploitation comprend le renouvellement et l'entretien des ouvrages, étant entendu que l'entretien visé concerne les aspects techniques des ouvrages en vue du maintien en bon état de fonctionnement du réseau.

Au-delà du contenu de l'obligation d'entretien telle que rappelée ci-dessus, ENEDIS est sensibilisé à l'aspect esthétique des ouvrages et à leur intégration dans l'environnement sur les territoires.

Il ajoute que le projet d'entreprise d'ENEDIS est aussi social et sociétal. Dans ce cadre, ENEDIS, au-delà de sa stricte mission de service public, a ciblé deux domaines d'actions pour lesquelles il peut agir au côté des territoires :

- Être un partenaire de chantiers des collectivités locales visant l'intégration sociale de publics en difficulté.
- Participer à l'amélioration du cadre de vie.

Il indique que parallèlement, la Ville d'Andrézieux-Bouthéon poursuit une politique d'amélioration du cadre de vie et de l'environnement de ses habitants. Ainsi, elle souhaite mener des actions d'entretien sur l'aspect esthétique des postes de distribution Publique d'énergie électrique présents sur son territoire.

Monsieur le Maire explique qu'à ce titre, et en complément des actions menées par LOIRE HABITAT pour améliorer le bâti sur le quartier de la Chapelle, un partenariat tripartite associant ENEDIS, LOIRE HABITAT et la Ville d'Andrézieux-Bouthéon pourrait être conclu pour mettre en œuvre une opération de rénovation et d'embellissement du poste de transformation « TOUR ZH » situé au niveau du 25 rue Lamartine à Andrézieux-Bouthéon.

Une fresque serait effectuée par des jeunes de la Commune, en partenariat et sous la surveillance du Nélumbo, selon un thème défini respectant les valeurs d'ENEDIS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20230627-2023-51-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2023

Publication : 29/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Il informe l'Assemblée, qu'après étude sur site de l'enveloppe du poste de distribution, il s'avère nécessaire de prévoir une réfection préalable avant réalisation de la fresque. L'ensemble des interventions réalisées sous le pilotage de LOIRE HABITAT est évalué à 12 675,39 € TTC et réparti comme suit :

- Maçonnerie : nettoyage des mousses et ragréage, reprise des arêtes, glacis sur la corniche haute, dépose du panneau d'affichage béton pour un montant estimé à 4 668,54 € TTC (TVA à 20%).
- Etanchéité : reprise du complexe d'étanchéité de la toiture (y compris relevés d'acrotères), réfection d'une barbacane étanche, pose d'une couverture acier pour un montant estimé à 4 099,45 € TTC (TVA à 20%).
- Réalisation de la fresque par le collectif FOREZ COLORS pour un montant de 3 907,40 € (TVA non applicable).

Il précise que l'ensemble des parties à la présente convention s'engage à se répartir de manière égale le montant nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

Il ajoute qu'une convention définissant le champ d'intervention des différents partenaires et les engagements de chaque partie est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de partenariat à intervenir entre ENEDIS, LOIRE HABITAT et la Commune afin de procéder à l'embellissement de postes de transformation électrique,
- **APPROUVE** la convention qui en découle pour la rénovation du poste situé au 25 rue Lamartine à Andrézieux-Bouthéon,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout acte en découlant, et toute autre convention future qui serait proposée dans un cadre similaire.
- **DIT** que la dépense correspondante est inscrite au budget communal.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 27 juin 2023

Le Maire,
François DRIOL

Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

